



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

reconduite aux frontières

Question écrite n° 75448

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer, d'une part, le nombre de laissez-passer consulaires demandés par la France à Antigua-et-Barbuda et, d'autre part, le nombre de laissez-passer consulaires délivrés par ce pays au cours des dix dernières années. De plus, s'il apparaît que ce taux de délivrance est extrêmement bas, il souhaite connaître les mesures qu'il entend prendre afin d'améliorer le taux de délivrance de ce document indispensable pour la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière.

Texte de la réponse

Les laissez-passer consulaires sont des documents nécessaires à l'exécution d'une mesure d'éloignement lorsque l'étranger concerné est dépourvu de titre d'identité et de voyage. En ce domaine le ministère des affaires étrangères, lorsqu'il est saisi par les services du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ou par les préfetures, intervient auprès des services diplomatiques ou consulaires étrangers pour appuyer et faciliter la délivrance de ces documents. Concernant Antigua et Barbuda, les données communiquées par le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ne portent que sur quatre années et s'établissent comme suit :

Laissez-passer consulaires (source : ministère de l'intérieur)

ANNÉES	NOMBRE d'étrangers en possession d'un document d'identité pour lesquels un laissez-passer a été demandé	NOMBRE d'étrangers sans aucun document d'identité pour lesquels un laissez-passer a été demandé	NOMBRE d'étrangers pour lesquels un laissez-passer a été délivré dans les délais utiles	NOMBRE d'étrangers pour lesquels un laissez-passer a été délivré hors délais	NOMBRE de demandes de laissez-passer ayant fait l'objet d'un refus	NOMBRE de demandes laissées sans réponse	POURCENTAGE d'étrangers ayant obtenu un laissez-passer dans les délais utiles par rapport à l'ensemble des demandes effectuées
2002	0	0	0	0	0	0	Sans objet
2003	0	0	0	0	0	0	Sans objet
2004	2	0	0	0	2	0	0

2005 (9 mois)	0	0	0	0	0	0	Sans objet
---------------------	---	---	---	---	---	---	------------

Ces chiffres montrent que ces demandes ont été en nombre négligeable et que les autorités d'Antigua et Barbuda avaient fait connaître leurs réponses dans les délais attendus. Aucune démarche spécifique auprès des autorités de ce pays n'a donc été envisagée par le ministère des affaires étrangères.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75448

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9332

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10797